M. ARCHAMBAULT: Dans le cas de ce marché pour \$44,000, les deux autres compagnies ont-elles fait des offres?

L'hon. M. REID: On a demandé à chacune de ces compagnies de soumissionner. Les fonctionnaires estiment la quantité totale nécessaire aux différents canaux, et ensuite ils demandent des soumissions.

M. ARCHAMBAULT: Quels ont été les chiffres dans le cas des autres soumissionnaires.

L'hon. M. REID: Je le regrette, mais je n'ai pas ce renseignement-là ce soir.

M. ARCHAMBAULT: Il me semble que la Canada Cement obtient toutes les fournitures de ciment.

L'hon. M. REID: Si je ne me trompe, l'honorable député veut savoir quelles soumissions ont été faites, et à combien le baril, par la Canada Cement Company, ainsi que par la compagnie St. Mary et la compagnie Rogers?

M. ARCHAMBAULT: Oui.

L'hon. M. REID: Je ne puis le dire ce soir, mais si l'honorable député veut bien passer au ministère, je lui montrerai les dossiers.

M. ARCHAMBAULT: Il est quelques autres compagnies qui ont fait des soumissions?

L'hon. M. REID: Oui, j'en enverrai copie à l'honorable député.

M. ARCHAMBAULT: L'honorable ministre voudrait-il expliquer l'item des \$3,041.81 payés par le trésor à la Montreal Warehouse Company pour nettoyage de 304,181 boisseaux de blé, et inscrit au compte de la construction du canal Welland? Cet item figure à la page W-49.

L'hon. M. REID: Voici mon explication: Au haut de la même page l'honorable député verra qu'il a fallu reconstruire l'élévation du canal Welland. Lors de l'explosion survenu à cet élévateur et qui en a fait sauter tout le toit, il y avait là un lot de blé qu'il a fallu nettoyer de nouveau par suite de cet accident. Il fut envoyé à Montréal, à la Warehousing Company, pour cette fin, attendu que celle-ci était la seule qui fût pourvue de l'outillage nécessaire, et les frais de ce travail représentant une partie du dommage survenu à l'élévateur, on les a imputés sur les frais de réfection.

M. EULER: Je voudrais revenir au point soulevé par le député de Westmoreland (M. Copp) au sujet du système à commission. Le ministre dit qu'on a payé 8 p. 100 aux entrepreneurs. Est-ce 8 p. 100 net? Le ministre a aussi déclaré que les entrepreneurs avaient eux-mêmes fourni certaines parties de l'outillage. Leur a-t-on payé de l'intérêt sur le montant de leur placement, en sus des 8 p. 100?

L'hon. M. REID: La plus grande partie de l'outillage des sections 1, 2 et 3 appartient à l'Etat, qui l'a achetée d'eux il y a quelque temps. Les \$124,000 que l'honorable député dit avoir été payés aux entrepreneurs furent divisés entre eux quatre, ce qui a représenté environ \$31,152 pour chacun. Ils ont leurs propres employés de bureau, et nous leur payons le travail qu'ils font en exécution de leur contract.

M. EULER: Ce sont eux qui paient ces employés sur leur commission de 8 p. 100?

L'hon. M. REID: Oui, à même les \$31,-152 attribués à chaque entrepreneur comme représentant à peu près le quart des \$124,-000, le travail de l'entrepreneur et de son personnel de bureau est payé. Ce n'est donc pas du profit net, c'est plutôt un profit assez faible et qui équivaut à un salaire raisonnable.

M. EULER: Le ministre n'a rien expliqué au sujet de l'outillage dont une partie a été fournie par les entrepreneurs. Pourtant, je lui ai demandé combien on leur avait payé en sus des 8 p. 100, pour l'outillage qu'ils ont fourni.

L'hon. M. REID: Ils n'ont reçu que 8 p. 100. Si j'ai dit qu'ils ont fourni l'outillage en sus, je me suis trompé. L'outillage est à nous, nous l'avons fourni. Quand ils eurent achevé leurs travaux, nous avons acheté tout leur outillage, puis nous en avons revendu une partie et en avons acheté encore.

M. ARCHAMBAULT: Il est minuit, nous sommes arrivés au jour de l'Ascension. L'honorable ministre de la Justice ne voulant pas siéger ce jour-là bien que d'autres députés n'y aient peut-être pas d'objection, je propose le renvoi.

L'hon. M. REID: Comme nous avons discuté cet item toute la journée, je demanderais au comité de l'adopter, de sorte qu'il n'en resterait plus qu'un au sujet des salaires du personnel préposé à ces canaux et à ces réparations. Le montant des salaires est le même que l'année dernière, sauf ce